



REGLEMENT PARTICULIER

43^{ème} *Rallye National Tout Terrain*

Plaines et Vallées

25,26 et 27 novembre 2016



PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 03 Oct. 16 Parution du Règlement et Ouverture des engagements

Mardi 15 Nov. 16 Clôture des engagements tous Concurrents

Jeudi 24 Nov. 16 à partir de 08h00 Disponibilité des carnets d'itinéraire au Bar de Coudres (Tabac et épicerie) 43 rue Grande 27220 Coudres

Le lieu de **déchargement des véhicules de compétition** sera **OBLIGATOIREMENT** sur la zone habituelle Route de Damville juste après le passage à Niveau.

Vend 25 Nov. 16 à partir de 16h00 Vérifications administratives- Gymnase de Saint André
Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 25 Nov. 16 à partir de 16h15 Vérifications techniques- Rue du Chanoine Boulogne

Vend 25 Nov. 16 à partir de 18h30 1ère réunion du Collège- Gymnase de Saint André
Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 25 Nov. 16 à partir de 19h30 Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Mairie de Saint André de l'Eure

Vend 25 Nov. 16 à partir de 20h00 Briefing concurrents- Gymnase de Saint André l'Eure

Same 26 Nov. 16 à partir de 08h45 Départ du rallye, sortie parc fermé-Rue de Jumelles à St André

Same 26 Nov. 16 à partir de 19h13 Arrivée 1^{er} étape entrée parc fermé-Rue de Jumelles à St André

Same 26 Nov. 16 à partir de 21h30 Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape à la Mairie de St André

Dima 27 Nov. 16 à partir de 07h30 Départ 2^{ème} étape, sortie parc fermé-Rue de Jumelles à St André

Dima 27 Nov. 16 à partir de 15h44 Arrivée 2^{ème} étape, entrée parc fermé-Pistes d'aviation à StAndré

Dima 27 Nov. 16 à partir de 18h00 Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé. Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé.

Dima 27 Nov. 16 à partir de 18h30 Remise des prix à La Salle du Clos Mulot à Saint André de l'Eure

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ANDRESIEN organise les 25,26 et 27 Novembre 2016 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

43^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N°43-16 en date **10/08/2016**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 830 en date 08/09/2016

Organisateur administratif :

Comité d'organisation :

Président : Mirko Brandi

Licence : 195795

Vice-Président : Bernard Caron

Licence : 228410

Secrétaire : Robert Schoirfer

Licence : 7316

Trésorier : Fabien Chanu

Licence : 192029

Membres : Nicolas Vimard, Julien Vimard, Sébastien Bernard, Julien Noé, Guillaume Buisson, Xavier Ravanne, Eric Gauvain, Pascal Rincet et Jean Baptiste Rincet, Vincent Veret, Christophe Pannier, Ludovic Leblond, Renaud Laborde, Alexandre Thion, Leila Chavanon, Laurent Aubert et Wilfried Vassard

Directeur technique de l'épreuve:

Nom : Muriel Buisson

Domicilié à 15 Rue d'Ivry La Bataille 27550 la Couture Boussey

Secrétariat pendant le Rallye: Mairie 27220 St André de l'Eure

Permanence du rallye : Robert Schoirfer

Et le reste du temps sur son portable : 06.83.08.03.45

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure : Tel/Fax : 02.32.32.87.00

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	SOULAT	ROGER	4825	1504
Membre du collège	MAWDSLEY	FRANCOISE	1653	1303
"	DECARNIN	REMY	155905	1504
"				
Directeur de course	LUCAS	GILBERT	12948	1422
Directeur de course adjoint	MONNIER	SYLVIE	9968	1307
Directeur de course adjoint /	PERROT	ELISABETH	6567	1504

délégué ES				
"	PERROT	JOSE	6570	1504
"	VERGNORY	HUBERT	7092	1317
"				
Directeur de course ES	POINSENET	PASCAL	8910	0203
"	COURTIN	JACQUES	6233	1504
"	GRESSIER	JULIEN	161143	0111
Tricolore	PELISSIE	MICHEL	147969	1003
OTT	ARANJO	DAMIEN	14194	1003
Damier	MONNIER	SYLVAIN	9636	1307
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	SEBASTIEN	46757	1714
Commissaires techniques	DUROU	HERVE	49716	0110
"	AUBLE	JEAN LOUIS	4592	1317
"	ROQUES	JEAN PIERRE	178808	1714
"	SALENNE	JACQUES	18219	1306
"	BALLENGHIEN	FRANCIS	5641	1303
"	COURTIN	PHILIPPE	42190	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	SYLVIE	154219	1422
"	LENGLINE	VIRGINIE	192460	1314
Médecin PC	Dr MORIN	JEAN PIERRE		
Responsable classement	MAWDSLEY	ANOUK	1652	1303
Chargé relation presse	SCHOIRFER	ROBERT	7316	1307
Speaker	LEMARIE	DANIEL	20425	1307

1.2P. ELIGIBILITE

Le 43^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat du Comité Régional de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Les horaires de convocation seront **IMPERATIVEMENT** à respecter au ch A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage, le passeport technique, la fiche d'homologation si besoin et l'ordre pour l'envoi des chèques éventuels de la remise des prix.

Vérification administratives : le 25 / 11 / 2016 de 16h à 18h00

Gymnase de Saint André Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Les concurrents ayant désormais un numéro attribué à l'année, ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule. L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Vérification techniques : le 25/11 / 2016 de 16 h15 à 18h15

Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën)

Taux horaire : 60 € TTC

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé Rue de Jumelles à Saint André de L'Eure.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 43^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 15/11/2016 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**Monsieur Richard TERCIER
4, Route de Beaumont le Roger
27410 Le Noyer en Ouche**

TEL : 02.32.30.71.99/06.09.24.22.40 MAIL : asac.andresien@orange.fr

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement.

En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement.

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures maximum

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.

Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

L'organisateur encaissera les droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : *Ordre de départ*

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : *Attribution des numéros*

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P *Assistance*

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boues ou autres laissée après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance, par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance portant l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

A défaut des sanctions seront prises.

Rappel : en dehors des parcs ou zone d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

4.6 *Identification des voitures*

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORA TT devra être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6.1 du règlement standard des rallyes sous peine des sanctions prévues à l'article 5.4 du même règlement : pénalité de 160 euros pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 43^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées représente un parcours total 333,69km, dont 190,34 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 14 épreuves spéciales d'une longueur totale de 143,35 km de Spéciales.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : Samedi 26 Novembre 2016 :

ES Courdemanche 1-4-7 : 10,440 km

ES Marcilly sur Eure 2-5-8 : 10,610 km

ES Ezy sur Eure 3-6 : 9,040 km

Etape 2 : Dimanche 27 Novembre 2016 :

ES Damville 9-12 : 9,370 km

ES Francheville 10-13 : 11,640 km

ES Saint André de l'Eure 11-14 : 11,000 km

Il n'y aura pas d'assistance entre l'ES Courdemanche et l'ES Marcilly sur Eure c'est-à-dire sur l'Etape 1 entre ES 1 et ES 2 ; entre ES 4 et ES 5 ; entre ES 7 et 8.

Il n'y aura pas d'assistance entre l'ES Damville et l'ES Francheville sur l'Etape 2 entre ES 9 et ES 10 entre ES 12 et ES 13.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

(Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement)

Tous les véhicules possédant un volant et ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.

Jedi 24 Novembre 2016 : Reconnaissances autorisées de **9h à 17h** exclusivement sur les spéciales de Courdemanche, Marcilly sur Eure et Ezy sur Eure. Il n'y aura que deux passages autorisés et la vitesse de **30 km/h sera STRICTEMENT à respecter**, en effet les chemins et routes restent bien entendus ouvert à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

Vendredi 25 Novembre 2016 : Reconnaissances autorisées de **09h à 16h00** sur les spéciales de Francheville et de Saint André. Il n'y aura que deux passages autorisés et la vitesse de **30 km/h sera STRICTEMENT à respecter**, en effet les chemins et routes restent bien entendus ouvert à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique.

La Spéciale de DAMVILLE ne pourra EN AUCUN CAS être reconnue d'une manière motorisée. Elle ne pourra l'être qu'à pied ou en vélo.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et de non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Un convoi 4x4 sera organisé le Vendredi 25/11/2016 à la discrétion de l'organisateur (si les conditions météo le permettent) avec un départ des anciennes **pistes d'aviation de Saint André à 09h00**. Les pneumatiques adaptés aux conditions tout terrain sont obligatoires. Le tracé du convoi sera décidé le matin même en fonction des conditions. **Le convoi ne passera pas par la spéciale de Damville.**

Uniquement les pilotes et les copilotes seront autorisés à bord des 4x4, et toute personne pourra se voir refuser l'accès au convoi. De plus si par son comportement inapproprié une personne devait gêner le bon déroulement du convoi, celle-ci se verrait sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. Au Bar de Coudres (Tabac et épicerie) au 43 rue Grande 27220 à Coudres à partir de **08h00**.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

7.5 P EPREUVES SPECIALES (E.S)

Conforme au règlement des Rallyes Tout Terrain F.F.S.A

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation Rallye 2016 F.F.S.A (7.5.16)

7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont tenus de respecter la Ligne de Course. Tout Franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent devra rejoindre la Ligne de course en cherchant à ne pas aggraver les dégâts occasionnés.

La priorité devra être donnée par l'équipage au respect des cultures et des riverains avant ses performances sportives.

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la Ligne de Course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la Ligne de Course.

7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant en liaison ou dans une ES doit le signaler au PC 06.83.79.20.06

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 690 €

Caution d'appel : 3300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 27 Novembre 2016 à 18h30 à la Salle du Clos Mulot à Saint André de L'Eure.

10.1.1.P :

Prix en Espèces

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 100 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 100 partants) par contre le PRIX LEGEND GROUP est invariant.

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	150 €	100 €	75 €	60 €	50 €				435 €	
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - T3 SSV)										
Si au moins 5 partants	350 €	300 €	225 €						3 500 €	
Si au moins 10 partants				140 €	50 €				760 €	
Si au moins 15 partants						40 €	30 €	25 €	380 €	
<i>Total</i>	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €	40 €	30 €	25 €		
Classe	Nbre de classes									
	21									
Si au moins 3 partants	50 €								1 050 €	
Si au moins 5 partants		30 €							630 €	
Si au moins 7 partants			20 €						420 €	
									Total	7175 €
									avec les prix particuliers	7675 €
Prix Legend Group										
Legend group									Total	500 €
									Total théorique distribué	7675 €

Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables

Les Prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch et groupes

Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

Soit près de 7675 € distribuable.

Les chèques en espèce seront envoyés par la poste après le rallye.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque.

En plus de ces prix seront remis, pour un montant de 500€ POUR un prix « voitures LEGEND GROUP » réservé aux voitures T1A et T1B (2RM) dont les passeports techniques ont été délivrés avant 2001 (donc année 2000 et antérieures) avec un moteur en porte à faux et équipées de boîtes manuelles (à indiquer sur le bulletin d'engagement)

Répartition du Legend Group :

<u>1er T1A</u>	<u>2ème T1A</u>	<u>3ème T1A</u>
125€	75€	50€
<u>1er T1B</u>	<u>2ème T1B</u>	<u>3ème T1B</u>
125€	75€	50€

COUPES :

- Une coupe aux 10 premiers du classement scratch.
 - Une coupe au premier de chaque groupe.
 - Une coupe au premier de chaque classe.
 - Une coupe au premier équipage féminin.
 - Une coupe au 1^{er} équipage étranger
 - Une coupe pour chaque équipe de Commissaires.
- Celles-ci seront attribuées par tirage au sort.